

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL07-2026

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/03/2026

Objet : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CA 2025 ET AFFECTATION BP 2026

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/03/2026

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 07 26 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS ET AFFECTATION AR (2).pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260302-DEL07-2026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/03/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 02 Mars 2026

DELIBERATION N° 07/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène, WAHARTE Stéphane.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur de la Solidarité.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 13 (treize).

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix (treize voix).

La séance est ouverte à 18h37.

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CA 2025 ET
AFFECTATION BP 2026**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la non-adoption du Compte Administratif 2025 à la date de vote du Budget Primitif 2026 dans l'attente de la production du CFU (compte financier unique).

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels produite par l'ordonnateur et attestée par le comptable dans l'attente de la production du CFU et du vote du Compte Administratif 2025.

Considérant la décision du Conseil d'Administration du CCAS de voter le Budget Primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats.

Considérant la nécessité de reporter les résultats de la section de fonctionnement et de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dans le BP 2026 afin de parvenir à une présentation en équilibre.

Considérant les résultats attestés dans la fiche de calcul ci-dessous :

CCAS DE VITROLLES VOTE DU BUDGET 2026

CCAS DE VITROLLES / VOTE DU BP 2026 / REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

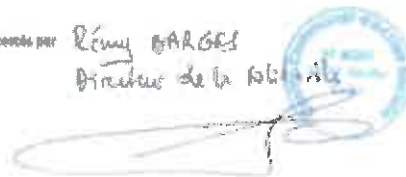
FICHE DE CALCUL DU RÉSULTAT PRÉVISIONNEL ÉTABLI PAR L'ORDONNATEUR

		DEPENSES	RECETTES	solde
Section de fonctionnement	Résultats exercice 2025	1 814 488,43	1 487 938,71	326 549,72
	Résultats antérieurs reportés		389 241,88	389 241,88
	Résultats à affecter (compte 003)			462 336,27
Section d'investissement	Résultats exercice 2025	65 712,45	26 890,55	38 821,90
	Résultats antérieurs reportés		504 316,76	504 316,76
	Solde global d'exécution à affecter (compte 003)			465 894,66
Restes à réaliser	Investissement	1 200 000,00	750 000,00	
	Report en fonctionnement			462 336,27
	Report en investissement			465 894,66
			total	928 230,93
Résultat global de la section de fonctionnement 2025				462 336,27
Solde d'excédent de la section d'investissement 2025				465 894,66
Solides des RAR en investissement				450 000,00

Fait à Vitrolles le 24 février 2026
Le 24/02/2026
Je soussigné, comptable public atteste la conformité des résultats attestés par
résultats établis avec mes écritures comptables dans le cadre
rde la reprise anticipée des résultats (article R. 1512-54 du
CGCT) au budget 2026.



Rémy BARCEL
Directeur de la collectivité



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

Décide de reprendre par anticipation les résultats du Compte Administratif 2025 tels



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

DÉLIBÉRATION N°07/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
qu'ils apparaissent dans la fiche de calcul.

Affecte par anticipation les résultats au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Fonctionnement	reprise excédent 2025	462 336.27
Investissement	reprise excédent 2025	465 894.66

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA

